# RÈGLEMENT COMPLET Les 3 lots

## Article 1. SOCIÉTÉ ORGANISATRICE ET DURÉE DU JEU

La société par actions simplifiée SAABRE, dont le siège social est situé au 7 Allée Cérès 67200 Strasbourg immatriculée au RCS de STRASBOURG n°521 881 201 (ci-après « Saabre » ) organise un jeu-concours, soumis à une condition préalable d'achat, intitulé « Les 3 lots » dont le gagnant sera désigné sur la base d'un tirage au sort dans les conditions définies ci-après (opération dénommée le « Jeu » et conditions dénommée « Règlement »). Le Jeu se déroulera du mercredi 3 décembre 2025 au mardi 16 décembre 2025.

#### **Article 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le Jeu est gratuit et exclusivement ouvert aux personnes physiques âgées de plus de 18 ans résidant en France Métropolitaine ; à l'exclusion de toutes les personnes ayant directement ou indirectement participé à l'élaboration du Jeu, des collaborateurs et des prestataires de Saabre.

Le règlement du Jeu est exclusivement accessible depuis les sites internet <u>Automobile Propre</u>, <u>Cleanrider</u> et <u>Révolution Énergétique</u> édités par Saabre. Il sera relayé depuis les sites et les comptes de réseaux sociaux de la société Beem Energy qui est partenaire de l'opération.

Pour être qualifié comme participant, il faut :

- $_{\circ}$  disposer d'un compte sur un ou plusieurs des sites organisateurs du jeu-concours (mentionnés ci-dessus) ;
- être connecté à l'un de ces comptes et ;
- répondre au questionnaire dédié au jeu-concours depuis l'un des sites organisateurs en y indiquant impérativement l'adresse email de son compte Automobile Propre ou Cleanrider ou Révolution Énergétique ;
- choisir le lot qu'on tente de remporter (ci-après le « Lot Préféré ») ;
- avoir consenti au traitement de ses données à caractère personnel avant validation du questionnaire.

Toute personne satisfaisant aux conditions précitées et acceptant le présent règlement sera considérée « **Participant** ».

La participation au Jeu est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué que trois lots gagnants pendant toute l'opération.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le Règlement entraînera la nullité de la participation du Participant.

Le Jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

#### **Article 3. DOTATIONS**

Les dotations que se partageront les trois personnes qui seront désignées gagnantes du Jeu sont :

- un set de construction Lego Technic Supercar Lamborghini Revuelto #42214
- une carte-cadeau Alltricks d'une valeur de 200 € ;
- un bon-cadeau Beem Energy d'une valeur de 359 € valable jusqu'au 31 décembre 2025 ;

chacune de ces dotations est désignée ci-après « Lot » et collectivement « Lots ».

# **Article 4. DÉSIGNATION DU GAGNANT**

Le 16 décembre 2025, Saabre désignera aléatoirement les trois personnes gagnantes par trois tirages au sort parmi les Participants répartis selon leur **Lot Préféré** ; un tirage par **Lot.** Chaque tirage au sort sera réalisé de manière impartiale à l'aide d'un procédé logiciel par les équipes d'<u>Automobile Propre</u>, Cleanrider et Révolution Énergétique, dans les locaux de Saabre.

Le 16 décembre 2025, chaque personne gagnante sera informée par email depuis l'adresse de compte qu'elle aura renseigné en répondant au questionnaire de participation et si son Lot Préféré est le set de construction Lego Technic, elle devra fournir les coordonnées postales auxquelles il devra être livré (en France métropolitaine exclusivement).

Les Lots seront transmis à partir du 24 décembre :

- par Colissimo postal avec suivi à l'adresse fournie par le gagnant avec suivi pour le set de construction Lego Technic mais si la personne gagnante demeure injoignable pendant plus d'une semaine (soit jusqu'au 23 décembre 2025), ou si elle ne transmet pas une adresse de livraison valide sous une semaine ; l'attribution de son Lot sera annulée automatiquement et de plein droit sans possibilité de remboursement, d'indemnisation, de compensation ou de réattribution ;
- par email (sous forme de code) pour la carte-cadeau Alltricks et le bon-cadeau Beem Energy.

#### **Article 5. UTILISATION DES LOTS**

La carte-cadeau Alltricks sera utilisable sur le site <u>alltricks.fr</u> conformément aux conditions de vente du site.

le bon-cadeau Beem Energy sera utilisable valable jusqu'au 31 décembre 2025 sur le site <u>beemenergy.fr</u> pour l'achat d'un panneau solaire Beem Energy ; conformément aux conditions de vente du site.

Ces deux lots seront assortis d'une durée maximale de validité à l'issue de laquelle leur bénéfice sera définitivement perdu sans possibilité de remboursement, d'indemnisation, de compensation ou de réattribution :

## Article 6. TRAITEMENT DE VOS DONNÉES

Des données à caractère personnel des Participants sont traitées par Saabre à des fins d'organisation et de gestion du Jeu (notamment la vérification d'éligibilité des Participants, la désignation de la personne gagnante, l'attribution du Lot) et à des fins promotionnelles.

Saabre transmettra également des données à caractère personnel des Participants qui ont sélectionné le *bon-cadeau Beem Energy* comme Lot Préféré à la société Beem Energy (N° SIREN : 851204297). Celle-ci les traitera à des fins d'attribution du Lot qu'elle met en jeu et à des fins de démarchage commercial relatif à ses produits et services.

Le traitement des données des Participants est basé sur leur consentement, confirmé à l'étape de renseignement du questionnaire de participation.

Les données traitées sont : le nom, le prénom, l'adresse email de chaque Participant, sa participation au Jeu, son statut (simple Participant ou gagnant), son Lot Préféré, l'identité de la personne gagnante et pour le set Lego Technic : l'adresse postale complète de livraison du Lot, l'identité et le numéro de téléphone du destinataire.

Le responsable de ce traitement est Saabre dont les coordonnées figurent en début de Règlement.

Les Participants peuvent exercer leurs droits auprès de Saabre par e-mail via privacy@saabre.com.

#### Vos droits

- vous disposez d'un droit d'accès et le cas échéant, de rectification et de suppression des données qui vous concernent,
- vous bénéficiez également du droit de vous opposer à la collecte des données qui vous concernent,
- conformément à l'article 32 de la loi du 7 octobre 2016, toute personne physique dispose également du droit de définir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après sa mort,
- vous pouvez exercer chacun de ces droits en adressant votre demande, accompagnée d'une copie d'un document d'identité, à l'adresse du responsable du traitement mentionné ci-dessus,
- vous bénéficiez également du droit d'introduire une réclamation portant sur le traitement ou le fichage de vos données à caractère personnel en vous adressant à une autorité de contrôle (la CNIL pour la France).

Conformément à votre droit à la portabilité, vos demandes régulières d'accès seront satisfaites par la remise d'une copie des informations vous concernant dans un format numérique standard.

#### Destinataires et durée de conservation

Les données à caractère personnel des participants seront destinées :

- à la société Saabre ;
- à la société Beem Energy dont la politique de traitement de données et les coordonnées figurent à cette adresse ;
- aux hébergeurs de nos serveurs informatiques (Scalingo et Outscale) ;
- aux services généraux (juridique, administratif, comptabilité) de notre société mère (BRAKSON),

Aucune donnée personnelle ne fera l'objet de transfert hors de l'Union Européenne.

Nous conserverons vos données à caractère personnel pendant trois ans au maximum après votre dernière utilisation de nos services. À l'issue de cette période, sauf renouvellement de votre accord, vos informations seront supprimées de nos bases de données.

### Article 7. RESPONSABILITÉ

Saabre se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le Jeu, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Aucune indemnisation ou compensation ne pourra être réclamée à ce titre. Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera ajouté au présent règlement, toujours accessible depuis le <u>Site internet Automobile Propre</u>.

Saabre ne saurait être tenu responsable de toute perturbation du jeu en cas de force majeure, de perturbation ou de grève totale ou partielle affectant notamment ses prestataires d'hébergement, de fourniture d'accès internet et/ou de communications.

Saabre se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du Jeu notamment dû à des actes de malveillances externes. Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et technique du Jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à Saabre, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au Jeu de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ou utilisateur.

Saabre pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination de la personne Gagnante. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

# Article 8. ACCEPTATION ET LOI APPLICABLE

La participation au Jeu et notamment l'attribution du Lot impliquent l'acceptation préalable irrévocable et sans réserve du Règlement.

Chaque Participant et notamment les personnes gagnantes acceptent que tout litige relatif au Jeu soit soumis à la loi française.